

DECISION DU MAIRE N°2023/03

Portant signature d'un bon de commande – achat d'un véhicule

Le Maire de Saint-Robert,

En vertu de la délégation de pouvoirs qui a été attribué par le Conseil municipal le 8 septembre 2022 en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (délibération 2022/25),

Vu la délibération 2022/43 autorisant l'engagement de dépenses d'investissement préalable au vote du Budget 2023 et notamment l'affectation de 25 % des crédits ouverts en investissement au chapitre 21,

Vu la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule pour le service technique de la commune en raison du mauvais état de l'actuel véhicule de la commune,

DÉCIDE

La signature du bon de commande ci-dessous :

- Bon de commande n°2 Janvier 2023 de l'entreprise « GARAGE Sébastien TOCABEN » pour un montant de 16 666.67 euros HT ; 20 000 euros TTC pour commande d'un véhicule d'occasion Mascott benne.

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Le 19 janvier 2023
Le Maire,
Claude ACHARD

